
BAPE-6.1

Référence:

6. La faune, la flore et ses habitats

Demande ou Question:

- 6.1 Dans le document de réponses aux questions et commentaires du MDDEP:
- 6.1.1. De quelle zone d'alimentation et de repos parle-t-on dans le dernier paragraphe de QC-074 et qui ne pourrait pas être utilisée une fois par semaine en moyenne ?
 - 6.1.2. Quelles autres zones pourraient alors être utilisées ?
 - 6.1.3. Quels pourraient alors être les effets sur les habitudes des oiseaux marins, en particulier des guillemots ?

Réponse:

- 6.1.1 Ce qui est indiqué dans le dernier paragraphe de QC-074 est que les habitudes d'alimentation et de repos des oiseaux marins pourraient être interrompues lorsqu'un méthanier sera au poste d'amarrage, mais les oiseaux pourront continuer de s'alimenter ou de se reposer tout près.
- 6.1.2 Les oiseaux marins pourront utiliser les zones en amont et en aval du poste d'amarrage proposé, ainsi que celles situées plus au large, pour leur alimentation et leur repos puisqu'ils les utilisent déjà.
- 6.1.3 Étant donné la fréquence d'accostage et la disponibilité d'autres aires de repos et d'alimentation à proximité, les impacts potentiels prévus pour les oiseaux marins, en ce qui a trait à la présence de la jetée, du poste d'amarrage et des opérations d'accostages du méthanier, pourraient être au-dessus des conditions de référence, c'est-à-dire des impacts supérieurs aux conditions du milieu avant l'implantation du projet, tout en demeurant dans les limites de variabilité naturelle.